

AFREWATCH implore le CDE des Nations Unies d'exhorter Anglo American à assumer la responsabilité des enfants empoisonnés par la plus grande mine de plomb toxique du monde

- *Les enfants de Kabwe, en Zambie, sont confrontés à des violations graves et continues conformément à l'article 6 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant*
- *L'incapacité d'Anglo American à remédier aux dommages causés à la santé et à l'environnement des communautés de Kabwe ne correspond pas à la politique de son Groupe en matière de droits de l'Homme*
- *AFREWATCH soutient l'action collective déposée en Afrique du Sud au nom de plus de 100.000 plaignants de Kabwe contre Anglo American*

LONDRES ET KINSHASA - [15] JANVIER 2021 - African Resources Watch ("AFREWATCH"), une ONG congolaise de défense des droits de l'Homme avec plus de deux décennies d'expérience dans le suivi de l'impact du secteur minier en RDC et dans la région de l'Afrique australe, a envoyé la lettre ci-jointe au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ("CDE") concernant les violations graves et continues au développement des enfants à Kabwe, en Zambie, en raison de la pollution toxique émanant de la mine de plomb précédemment contrôlée par Anglo American South Africa Limited ("AASA"), une filiale de la société minière multinationale Anglo American Plc (LSE: AAL, JSE: AGL), dont le siège est à Londres. La CDE doit se réunir le lundi 18 janvier 2021.

Selon la lettre, la situation à Kabwe représente une violation des droits à la santé et au développement - un des principes fondateurs de l'article 6 de la [Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant](#). La lettre cite également l'Observation générale 16 du Comité, qui étend les devoirs et responsabilités en matière de droits de l'enfant aux "acteurs privés et aux entreprises commerciales".

AFREWATCH soutient qu'en raison de la prétendue négligence d'Anglo American, les jeunes enfants souffrent de niveaux alarmants d'empoisonnement au plomb - une condition susceptible de causer des dommages physiques graves et permanents à leurs organes corporels, leurs systèmes neurologiques et leur fertilité. Les enfants souffriront également de dommages psychologiques, intellectuels et comportementaux. Nombre d'entre eux risquent de subir des lésions cérébrales et de mourir.

Emmanuel Umpula Nkumba, directeur exécutif de AFREWATCH, a déclaré "la situation à Kabwe est extrêmement préoccupante et nous demandons instamment à la CDE d'enquêter sur les plaintes déposées contre Anglo American par les plaignants dans le cadre du recours collectif. La conduite d'Anglo American au cours de ses 50 années de gestion et de supervision de la mine a conduit aux conditions actuelles, dans lesquelles la vie d'innombrables enfants est gravement menacée- y compris le risque de décès. Le fait qu'Anglo American n'ait pas pris de mesures pour remédier aux dommages permanents causés à la santé et à l'environnement des communautés de Kabwe n'est pas conforme à ses engagements déclarés publiquement. Cela doit changer immédiatement".

AFREWATCH affirme que la conduite d'Anglo American ne peut être conciliée avec la [politique de son groupe en matière de droits de l'Homme](#), qui prend plusieurs engagements pour respecter, faire respecter et faire progresser les droits de l'Homme des citoyens dans ses zones d'opération. En conséquence, AFREWATCH implore la CDE de :

1. enquêter de manière approfondie sur les allégations formulées à l'encontre d'Anglo American par les plaignants du recours collectif ; et

2. exhorter Anglo American à agir de manière cohérente avec ses engagements publics en matière de droits de l'Homme en tant qu'entreprise.

Dans cette lettre, AFREWATCH soutient fermement le procès en recours collectif en cours contre Anglo American, qui a été déposé devant le Tribunal de Grande instance de Gauteng en Afrique du Sud en octobre 2020. L'action en justice est intentée au nom d'une classe estimée à plus de 100.000 enfants de Kabwe, ainsi que de jeunes filles et de femmes qui ont été ou pourraient être enceintes à l'avenir, et dont on pense qu'elles ont été empoisonnées par du plomb. L'action est intentée par le cabinet d'avocats Mbuyisa Moleele Attorneys, basé à Johannesburg, dirigé par Zanele Mbuyisa en collaboration avec Leigh Day, un cabinet international de premier plan spécialisé dans les droits de l'Homme et les actions en responsabilité civile pour atteinte à l'environnement. De plus amples informations sur les victimes et l'affaire sont disponibles sur le site www.childrenofkabwe.com.

-FIN-

Contacts pour les médias

AFREWATCH

Emmanuel Umpula Nkumba
emmanuelumpula@afrewatch.org

Mbuyisa Moleele Avocats / Leigh Day

Sard Verbinnen & Co.
Jon Aarons / Rory King
ChildrenOfKabwe-SVC@sardverb.com